

CHEMINS DE FER.

celle des municipalités. En 1914, le total des subventions en argent payées aux chemins de fer s'est élevé à \$16,106,319, la plus forte subvention annuelle dans l'histoire des chemins de fer canadiens. De cette somme, \$15,583,059 ont été payés par le gouvernement fédéral, et \$523,260 par les gouvernements provinciaux.

Aide du gouvernement fédéral aux chemins de fer.—Le tableau 12 indique pour chaque année, de 1875 à 1914, le montant des subsides accordés aux chemins de fer à vapeur par le gouvernement fédéral. Le total de \$290,790,732 au 30 juin 1914, comprend le capital des deux chemins de fer du gouvernement, se montant à \$111,956,203, et \$178,834,529, représentant l'aide accordée aux autres chemins de fer par le gouvernement fédéral. Celle-ci comprend, en 1912, la somme de \$4,994,417 payée au chemin de fer du Grand Tronc Pacifique, suivant la clause des accessoires (implement clause) contenue dans la convention conclue entre le gouvernement et la compagnie. Aux termes de cette clause le gouvernement doit parfaire la différence existant entre le montant réalisé sur certaines obligations et leur valeur au pair. Chaque année, depuis 1886, l'aide accordée aux autres chemins de fer comprend la somme de \$10,189,521 payée par le gouvernement à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, pour terrains réacquis par le gouvernement sur les terres accordées en subsides à la compagnie. De 1885 à 1909, les montants portés dans la troisième colonne représentent les paiements annuels accumulés, faits par le gouvernement fédéral au gouvernement de Québec, de l'intérêt à 5 pour cent sur une somme de \$2,394,000, et se montant à \$119,700, relativement au transport du "Quebec, Montreal, Ottawa and Occidental Railway." L'article de \$5,160,054, en 1909, comprend le paiement du capital. A partir de 1910, les montants comprennent le prêt de \$10,000,000 fait à la compagnie du Grand Tronc Pacifique, suivant la législation fédérale de 1909 (8-9 Edouard VII, chap. 19).

Développement récent des chemins de fer.—Parmi les principaux systèmes de chemins de fer canadiens, sont ceux du Pacifique Canadien, du Grand Tronc, du Transcontinental National, du Canadien Nord, de l'Intercolonial, et de l'Île du Prince-Edouard. Le 30 juin 1914, le Pacifique Canadien avait, en location ou en propriété, 11,950 milles de voie ferrée, et 1,262 milles de voie double. Les recettes brutes de la compagnie, durant l'année de chemin de fer 1914, se sont élevées à \$119,754,042; les dépenses d'exploitation ont été de \$81,701,934, et les recettes nettes ont été de \$38,052,108. La compagnie du chemin de fer du Grand Tronc avait, le premier janvier 1915, une longueur totale de voie en exploitation de 4,015 milles. A la même date, le Grand Tronc Pacifique, avec la ligne principale, de Winnipeg, Manitoba, à Prince Rupert, C. B., et ses embranchements avait une longueur totale de voie en exploitation de 3,200 milles, soit un total de 7,215 milles pour le système du Grand Tronc, en Canada. Les recettes brutes, pour l'année finissant le 30 juin 1914, ont été de \$39,213,178; les frais d'exploitation se sont élevés à \$28,351,040, et les recettes nettes à \$10,862,138.

Le Grand Tronc Pacifique transporte maintenant des passagers et des marchandises sur sa voie principale et sur ses embranchements.